



BULLETIN DE SESSION

Juin 2024

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes juste avant ou en plein milieu d'une session d'été chargée. Vous allez entre autres prendre des décisions sur le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation de 2025 à 2028, mais aussi fixer le montant des dépenses consacrées à la création culturelle au cours de cette période. Ces grands projets, qui sont d'une importance capitale pour nous tous, sont également impactés par les vastes projets d'austérité de la Confédération. Nous vous souhaitons de la clairvoyance, du courage et du discernement dans ces prises de décisions difficiles.

Nous nous réjouissons de partager avec vous des journées et des semaines intenses d'échanges.

Si vous aspirez à un moment de répit et d'échange entre collègues : vous êtes cordialement invités à notre session d'été spéciale : détendez-vous au jeu de boccia !
<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/boccia-soiree-rencontre-de-reseau-au-bord-de-laar>

Quant à nous, nous sommes des spécialistes des affaires publiques qui pratiquent un lobbying professionnel. Les membres de la SSPA vous fourniront également de précieuses informations et une foule de connaissances de base au cours de la nouvelle législature. Nous procédons avec vous à un compromis professionnel, indispensable sur le plan démocratique. Nous nous en réjouissons à l'avance.

Du côté de la SSPA, nous suivons le modèle adéquat : un lobbying professionnel qui obéit à des règles et à des principes clairs, ancrés dans notre code SSPA :
<https://www.public-affairs.ch/sites/default/files/2022-10/code-de-deontologie-sspa-fr.pdf>

Nous vous souhaitons un très bon été.

La SSPA à votre service

Reto Wiesli
Président

Bettina Mutter
Vice-présidente

Valérie Bourdin
Membre du comité

Jean-Christophe Britt
Membre du comité

Franziska Bürki
Membre du comité

Christophe Hans
Membre du comité

Cristina Schaffner
Membre du comité

Pourquoi personne ne doit savoir qui fait du lobbying pour les cantons en dehors du Conseil des États ?

23,425 Pa. Iv. Masshardt

Transparence du lobbying des cantons

Aussi incompréhensible que cela puisse paraître, la Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E) s'oppose à la Pa. Iv. 23.423. Celle-ci exige à juste titre d'établir une liste des représentantes et représentants des cantons qui disposent d'un accès au Palais Fédéral et font du lobbying. En même temps, ils devraient divulguer leurs activités accessoires et leurs intérêts.

À juste titre, le CIP-N avait donné suite à cette requête. La SSPA demande : Pour quelles raisons les conseillers et conseillères aux États du CIP-E ne voient-ils aucun intérêt à faire savoir au public qui soutient – ou éventuellement concurrence – leur travail au sein de la Chambre haute ? Il serait bon de clarifier également la position de l'ensemble du Conseil des États sur cette question.

Aucun système de concurrence pour les interventions

SR, mardi 28.5. 22.485 Pa. Iv. Dobler

Transparence par catégorie des revenus des activités accessoires des parlementaires

Les deux commissions des institutions politiques du Conseil national et du Conseil des États ont rejeté la demande. Lisa Mazzone a proposé que la loi sur le parlement soit jalonnée de fourchettes d'indemnités que les membres du Conseil devraient indiquer dans le cadre de leurs mandats rémunérés. Cela permettrait de savoir si un membre du Conseil touche par exemple entre 0 et 6 000 francs suisses pour un mandat, ou si la rémunération se situe plutôt dans la fourchette de 50 000 à 100 000 francs suisses. En octobre 2023, la Commission des institutions politiques du Conseil des États avait encore approuvé la demande par 7 voix contre 4, mais en avril 2024 elle s'est engagée dans la même voie que le CIP-N. Le CIP-N avait rejeté la requête par 13 voix contre 12. La SSPA retient qu'il n'est pas judicieux de vouloir interdire à un parlement de milice toute rémunération pour des mandats. Mais il serait judicieux d'instaurer une plus grande transparence sur l'étendue des mandats rémunérés, car c'est la seule solution pour gagner la confiance de la société civile.

Édicter des règles de transparence à bon escient

CN, 1ère phase

23,422 Pa. Iv. Masshardt

Plus de transparence aussi pour la récolte de signatures au niveau fédéral

La Pa. Iv.23.422 loi fédérale sur les droits politiques (LDP) doit être complétée de telle sorte que les collectes de signatures à l'appui de référendums et d'initiatives au niveau fédéral soient aussi soumises à l'obligation de déclarer le financement. La Pa. Iv. veut ainsi veiller à ce qu'aucune donation anonyme ou autres libéralités ne soit faite lors de la récolte de signatures. Cela doit être complètement interdit. La Commission des institutions politiques du Conseil National (CIP-N) a pris une bonne décision en ne donnant pas suite à cette demande. Les dispositions de la loi sur la transparence veillent déjà à ce que les sources de financement des campagnes de votation et des campagnes électorales soient divulguées. Comme cette publication doit aussi être contrôlée officiellement, le législateur doit évaluer le volume de la charge administrative supplémentaire que cela suppose. La SSPA recommande au CIP-E de faire preuve de bon sens et de ne pas donner suite non plus à ce projet.

Extrait du dictionnaire du Parlement : « Code vestimentaire »

La logique du règlement est difficile à suivre : Alors que les 200 membres du Conseil National ne sont soumis à aucun code vestimentaire, les conseillers et conseillères aux États « pénétrant dans la salle du conseil doivent se présenter dans une tenue convenable ». Selon le bureau du Conseil des États, les hommes doivent porter dans la pratique une chemise, un veston et une cravate ou un nœud papillon, et les femmes « une tenue en adéquation avec le caractère officiel des lieux ».

Compte tenu des étés qui deviennent de plus en plus chauds, il est ne fait quasiment aucun doute que la question de savoir s'il convient de porter ou non une tenue ne couvrant pas les épaules sera relancée tôt ou tard. Les codes vestimentaires stricts des dernières décennies se sont assouplis. Chez les hommes, le fait de ne pas porter de cravate au Palais fédéral n'est plus considéré depuis longtemps comme un affront. Nous avons bon espoir que la raison prendra le dessus et que le code vestimentaire, si tant est qu'il soit nécessaire, sera le même au Conseil des États et au Conseil national.

Manifestations de la SSPA

Manifestation de la session d'été 2024

Mercredi 29 mai 2024

17h30 – 21h30

Grottino Bern, Dalmaziquai 111, 3005 Berne

Les 25 ans de la SSPA **« Boccia Soirée & Rencontre de réseau au bord de l'Aar »**

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à l'événement estival du jubilé de la Société Suisse de Public Affairs ! Nous sommes heureux de fêter avec vous les 25 ans d'existence de notre association.

Il y a un quart de siècle, la SSPA a été fondée pour représenter les intérêts du secteur des affaires publiques en Suisse et pour mettre en place un réseau de professionnels. Depuis lors, nous avons franchi plusieurs étapes, optimisé la compréhension de la nécessité de représenter les intérêts de la société et de la politique et établi des critères de transparence et de qualité en matière de lobbying.

Nous vous invitons à fêter le 29 mai 2024 sur les bords de l'Aar dans une ambiance décontractée, à jouer à la boccia et à passer une bonne soirée.

Programme

à partir de 17h30 : Arrivée et premier toast

18h00 : Initiation à la boccia par le Circolo Bocciofilo Ticinese Berna

jusqu'à 20h00 env. : Jeu de boccia en groupes, accompagné d'amuse-bouches

jusqu'à 21h30 env. : fin de soirée à la convenance de chacun

Inscription via la page d'accueil de la SSPA :

<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/boccia-soiree-rencontre-de-reseau-au-bord-de-laar>

À propos de nous

La SSPA est l'association professionnelle des représentants d'intérêts et des lobbyistes professionnels. Étant la seule organisation de ce type en Suisse, nous veillons à une autorégulation efficace : en édictant des règles claires, nous obligeons nos membres à la transparence. Une réglementation officielle des accès fondée sur la transparence permet de connaître les représentants d'intérêts qui accèdent au Palais fédéral ainsi que leurs mandants.

Manifestation de la session d'automne 2024

Save the date

Mardi 17 septembre 2024

12h00 – 14h30

Zum Äusseren Stand
Zeughausgasse 17, 3011 Berne

Manifestation de la session d'hiver 2024

Save the date

Mardi 10 décembre 2024

12h30 – 14h30

Hotel Bellevue Palace
Kochergasse 3/5, 3011 Berne

Cours de déontologie de la SSPA 2024

Vendredi 18 octobre 2024

09h30 – 16h30

Haute école spécialisée bernoise, Berne

Inscription :

par e-mail à info@spag-sspa.ch

Nouveaux membres de la SSPA au 31.05.2024

- Manuel Ackermann, santésuisse
- Tamara Blank, Fastned
- Rona Bolliger, Swica
- Samuel Brücker, AXA Versicherungen
- Philippe Gubler, santésuisse
- Roger Kölbener, Kölbener Consulting
- Sara Kurtovic, ewb
- Florian Näf, Fédération suisse des psychologues
- Markus Ossola, Ligue suisse contre le cancer
- Dominic Zahn, Daiichi-Sankyo (Suisse)

Lien vers la liste de nos membres:

<https://www.public-affairs.ch/fr/membres>